

Bourses sanitaires et sociales

Mode d'emploi saisie en ligne

1. Pour le dépôt en ligne, une adresse e-mail est indispensable.
En cas de perte de vos identifiants de connexion, seule cette adresse pourra être utilisée pour vous les communiquer, en toute sécurité.
2. Vous connecter sur la demande en ligne à l'aide du numéro d'accès transmis par l'institut de formation.
3. Effectuer la 1^{ère} partie de la saisie jusqu'à l'obtention de votre identifiant personnel, à conserver précieusement pour vous permettre de :
 - de reprendre la saisie de votre demande pour la valider,
 - de suivre l'évolution de votre dossier de la réception au règlement de la bourse.
4. Vous devez obligatoirement valider votre demande pour qu'elle puisse être enregistrée et faire l'objet d'une instruction par les services régionaux.
Attention, toute demande validée ne peut faire l'objet de modification en ligne.
5. Éditer l'attestation d'admission, la signer, la transmettre à l'institut de formation avec les pièces justificatives générées par les informations saisies par vos soins dans les 20 jours ouvrés.
6. Veuillez à ce que les documents transmis soient lisibles et exploitables par les services instructeurs de la Région.